



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA VILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mandat de participation

« Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers »

Avec « Quartiers 2030 » le Président de la République porte l'ambition de quartiers prioritaires de la politique de la ville plus sûrs, plus ouverts, pleinement inscrits dans les défis des transitions écologiques et énergétiques, orientés vers le plein emploi, et favorisant les solidarités et l'émancipation de leurs habitants.

A quoi va servir la concertation « Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers » ?

- Faire que les habitants des quartiers soient les premiers acteurs de cette ambition « Quartiers 2030 » ;
- A partir de leur expérience et de leurs aspirations, écrire au sein de chaque territoire, cette nouvelle étape de la politique de la ville à travers les futurs contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » renouvelés en janvier 2024.

Dans ce cadre, une commission « Participation citoyenne », présidée par Mohamed Mechmache a reçu pour mandat de définir les grands principes qui doivent guider cette concertation pour garantir la réalité de la prise en compte de la parole des habitants.

Cette concertation doit permettre aux habitants de prendre activement part aux décisions qui les concernent. Elle donnera lieu très concrètement, partout sur le territoire, à l'organisation de rencontres publiques notamment à l'initiative des services de l'Etat et aux côtés des communes et intercommunalités, avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent se mobiliser pour favoriser l'émergence de cette parole citoyenne.

Comment participer ?

- **Participer aux rencontres publiques sur les territoires**

Pour favoriser l'engagement le plus large possible des habitants à cette dynamique, la plateforme « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » permettra d'accéder à la programmation de l'ensemble des réunions de concertations organisées à l'échelle de chaque territoire et aux contributions collectives qui en seront issues.

- Répondre au questionnaire de la plateforme « Quartiers 2030 »

Elle permet également à chaque habitant, résidant en quartier prioritaire ou pas, de partager, via un questionnaire, les priorités, ressources et solutions qu'il identifie à l'échelle de son quartier ou pour les quartiers de manière générale.

Pourquoi participer ? Les objectifs et les thèmes de la concertation

Les participants sont invités à exprimer leur avis et à formuler des recommandations sur plusieurs sujets :

- Vous résidez en quartier prioritaire :

- Venez faire part des principales priorités et atouts que vous identifiez pour votre quartier ;
- Venez partager les solutions qui permettraient de répondre aux besoins de votre quartier ;
- Dites-nous comment vous souhaiteriez trouver toute votre place et participer pleinement à la mise en œuvre de ces solutions pour votre quartier.

- Vous ne résidez pas en quartier prioritaire :

- Venez faire part des principales priorités et atouts que vous identifiez pour les quartiers prioritaires
- Venez partager les solutions qui permettraient de répondre aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En quoi consiste la concertation ?

- Qui organise la concertation

Cette concertation est engagée et pilotée par le Secrétariat d'Etat chargé de la ville avec l'appui de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). L'ANCT est accompagnée par le centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) au sein de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Sa mise en œuvre est coordonnée à l'échelle de chaque territoire par les services de l'Etat chargés d'organiser les réunions de concertation, de recenser et valoriser les initiatives portées par d'autres acteurs pour recueillir la parole des habitants, et de promouvoir et accompagner le dépôt de contributions individuelles des habitants via le questionnaire en ligne.

- Concrètement, comment participer ?

La consultation numérique constitue l'un des volets de la concertation mise en place à l'échelle de chaque territoire. La plateforme, ouverte à compter de septembre 2023 permettra, à partir de cette date, d'avoir accès à la programmation de l'ensemble des événements locaux et aux contributions collectives produites dans le cadre de ces concertations.

Elle permettra également à l'ensemble des habitants qui le souhaitent de déposer, à compter de cette date des contributions individuelles en répondant au questionnaire mis en ligne.

Ces contributions individuelles et collectives pourront être recueillies via la plateforme jusqu'au 15 octobre 2023.

- 18 septembre : lancement de la plateforme de consultation « Quartiers 2030 : Vos projets pour les quartiers »
- 31 octobre : fin des concertations et de la consultation numérique
- Décembre 2023 : restitution des résultats de Quartiers 2030 – vos projets pour les quartiers
- Premier trimestre 2024 : annonce des décisions pour les futurs contrats de ville et le plan quartier 2030.

A quoi s'engage le Secrétariat d'Etat

Une synthèse des résultats de la concertation sera publiée sur la plateforme de la Grande Equipe et sur le site participation-citoyenne.gouv.fr.

- Des rencontres sont organisées par les préfetures sur les territoires. Ces rencontres publiques permettront de restituer les différents échanges et de présenter les principales propositions ayant émergé dans ce cadre, et qui viendront nourrir les contrats de ville Engagements Quartiers 2030.
- Après analyse des résultats de la concertation, une communication sera faite lors du premier trimestre 2024 sur les orientations qui en ressortent.